



Appel à candidatures

AGENT D'ACCUEIL ET D'ANIMATION EEDD

au Parc national de Guadeloupe

Emploi proposé

Résidence administrative : Maison de la Forêt - RD 23 - 97170 Petit-Bourg

Position administrative : Poste vacant, à temps plein de catégorie C, en priorité, ouvert aux agents titulaires de la fonction publique de l'État ou de la fonction publique Territoriale et à défaut, aux agents contractuels.

Cotation RIFSEEP : groupe 2 (ou 3 en fonction de l'ancienneté)

Correspondance RIME : Agent d'accueil - Chargé d'accueil des publics - RIME - FP2SEC07

Modalité et durée de l'engagement : mutation ou, détachement sur corps ou contrat de 3 ans renouvelable une fois (pour les contractuels).

Date de prise de poste souhaitée : 1^{er} mai 2025 – **Poste vacant**

Rattachement hiérarchique : Cheffe du département communication et accueil et pédagogie (n+2) – Chef du service accueil et pédagogie (n+1)

Contexte et cadre général du poste

Le Parc national de la Guadeloupe est un établissement public qui couvre des espaces protégés parmi les plus riches et les plus emblématiques de la Guadeloupe. Septième parc national français, premier en milieu tropical, il a été créé par décret n°89-144 du 20 février 1989, et profondément réformé par le décret n°2009-614 du 3 juin 2009, en accordant une place majeure aux élus locaux et à leurs territoires en transition.

A ce jour, le Parc national de la Guadeloupe regroupe les espaces suivants :

- 21 000 hectares de classés « cœurs de parc national » (zone de protection maximale) soit :
- 17 300 ha du massif forestier de la Basse-Terre
- 3 200 ha dans le Grand Cul-de-Sac marin ;
- les parties terrestres des îlets Kahouanne et Tête-à-l'Anglais, Fajou, Christophe, Labiche, Carénage
- les marais Choisy et Lambis, la Pointe de la Grand Rivière à Goyaves
- les parties terrestres et marines des îlets Pigeon.

Une aire maritime adjacente de 130 000 hectares.

Une aire d'adhésion réunissant les 21 communes de la Guadeloupe qui entretiennent des liens écologiques avec les cœurs du Parc.

Depuis l'arrêté préfectoral du 3 mars 2015, ces communes peuvent adhérer à la charte de territoire, devenant ainsi « communes du Parc national ». Ce partenariat leur permet de bénéficier de l'expertise, de la valorisation, de l'accompagnement technique, des financements et de l'animation du Parc national.

La charte fait l'objet d'une échéance de quinze ans à compter de sa date d'approbation ou de sa révision.

A ce jour 20 des 21 communes de l'aire optimale d'adhésion, adhèrent à la charte.

Depuis 1992 la Guadeloupe est reconnue par l'UNESCO comme réserve mondiale de la biosphère. Ce programme des nations unies est basé sur une nouvelle approche des relations homme-nature visant à concilier une meilleure connaissance des écosystèmes et de la biodiversité du territoire afin de mieux les protéger dans le but de pouvoir les transmettre en bon état aux générations futures tout en permettant aux générations actuelles d'en tirer des ressources leur permettant d'asseoir un développement local respectueux des besoins économiques, sociaux et tenant compte des particularités culturelles de leur territoire.

En Guadeloupe, c'est le Parc national qui porte la réserve de biosphère. Cette reconnaissance est accordée pour une durée de 10 ans. La réserve de biosphère de l'Archipel Guadeloupe est en cours de renouvellement par l'UNESCO pour une nouvelle période de 10 ans.

Le Grand Cul-de-sac marin a en outre été inscrit à la convention de RAMSAR relative à la protection des zones humides d'importance internationale depuis le 8 décembre 1993 et couvre une superficie de 24 150 ha dont 6 250 ha pour la partie terrestre.

Le Parc est signataire de la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés depuis 2006.

En novembre 2014, le Parc national a été lauréat de la liste verte de l'Union internationale pour la conservation de la Nature (UICN). Il s'agit d'une reconnaissance internationale de la qualité de la gestion et de la conservation de la diversité remarquable de la faune et de la flore ainsi que de la gouvernance du Parc national de la Guadeloupe. Le Parc national de la Guadeloupe a été réévalué deux fois depuis, en 2018 et 2023.

Le Parc national de la Guadeloupe favorise l'écotourisme en attribuant la marque des parcs nationaux de France : « Esprit Parc national ». Déposée à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) en 2014, la marque est attribuée à des prestataires et producteurs locaux qui se sont engagés à exercer leurs activités dans une démarche de respect et de valorisation du patrimoine naturel, culturel et paysager de la Guadeloupe.

Environnement du poste – Contexte et description du service

Le Parc national de la Guadeloupe dispose de trois instances : le Conseil d'Administration, le Conseil économique et social, et le Conseil scientifique.

Au sein de l'établissement, il existe une grande diversité de métiers et d'origines professionnelles, à l'image de la diversité des milieux concernés par le Parc. Répartis sur 3 sites principaux dans différentes communes, les agents du PNG utilisent au quotidien l'outil informatique.

L'éducation à l'environnement et au développement durable est au cœur des missions des parcs nationaux de France. Cette mission, prévue dès la création des Parcs par la loi du 22 juillet 1960 a été renforcée par la loi de 2006. Elle joue un rôle essentiel dans la relation au vivant des populations comme des visiteurs. Le département communication accueil et pédagogie vise à promouvoir et valoriser cette richesse auprès du grand public. Le poste d'agent d'accueil et d'animation s'intègre dans l'équipe du département communication et accueil et pédagogie et notamment du service accueil et pédagogie.

Missions

L'agent d'accueil et d'animation EEDD a pour fonction d'accueillir les publics de les informer sur le territoire, les patrimoines naturel, culturel et paysager, les missions, la réglementation et les activités du Parc national de la Guadeloupe. Il intervient aussi lors des animations sur les sites d'accueil.

Il assure son travail dans le respect de la réglementation en vigueur et celle propre au parc ainsi que des directives des services administratifs dont il dépend.

Activités principales du poste :

1/ ASSURE UNE MISSION D'ACCUEIL ET D'INFORMATION

- accueille le grand public au siège et dans les espaces naturels,
- informe le grand public (territoire, missions, services et réglementation du parc, charte du parc, animations et autres activités proposées, etc.)
- informe sur l'état du réseau de traces, sur la localisation des espaces naturels du PNG,
- participe au suivi de l'état des traces et fait remonter l'information aux Chargés d'Entretien et d'Espaces naturels du PNG
- conseille le public sur les règles de sécurité et de prudence à suivre lors des activités en pleine nature,
- identifie les besoins du public et l'assiste dans les recherches de renseignements ou d'activités,
- conseille le public en termes de conditions et de pratiques d'activités de découverte,
- gère le stock de documentations,
- assure l'affichage d'informations pratiques,

2/ ASSURE en collaboration étroite avec ses collègues du service accueil-pédagogie

- aide à l'organisation et à la logistique des événements et y participe,
- propose et participe à la création outils de communication,
- participe aux actions de communication interne
- participe à la recherche de données, photographie, etc.
- participe à des projets pédagogiques et animation scolaire
- participe à l'accueil de scolaires sur les espaces naturels sensibles de Guadeloupe : Gaschet, Pointe Allègre, etc.
- contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme d'animations Nature & culture en découverte et ses divers temps forts : JMZH, programme des grandes vacances, etc.

Activités annexes ponctuelles

- participe aux suivis scientifiques avec les chargés de milieux, en soutien au Service Patrimoines,
- Alerte les secours en cas de nécessité avec le téléphone satellitaire,
- Assure des tournées pour l'affichage d'informations ou la diffusion de brochures sur un ou plusieurs secteurs.

A la demande de son manager, l'agent peut être amené à effectuer toute autre tâche, nécessaire et compatible avec ses fonctions, relevant du service.

Spécificités du poste :

Les activités de ce poste ne sont pas télétravaillables. Travail lors des fins de semaine (samedi ou dimanche) sont à prévoir. Un planning prévisionnel est réalisé.

Conditions d'exercice du service :

L'agent dispose des moyens bureautiques, informatiques, téléphoniques, des moyens de déplacements ainsi que d'autres moyens techniques nécessaires à sa mission.

COMPÉTENCES	N	D
Connaissances	■	<ul style="list-style-type: none"> Connaissance du territoire, de son offre touristique et des animations proposées ■ Aisance avec un public varié ■ Connaissance des outils bureautiques (Word, Excel).
Savoir-faire	■	<ul style="list-style-type: none"> Technique d'accueil ■ Médiation scientifique ■ Tenue de standard ■ Pratique langues étrangères
Savoir être	■	<ul style="list-style-type: none"> Sens relationnel, sens du contact ■ Écoute, empathie ■ Ponctualité ■ Patience, maîtrise de soi ■ Respect de la confidentialité ■ Autonomie ■ Pédagogie ■ Organisation

**N Compétences nécessaires*

**D Compétences à développer*

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Envoyer une lettre de motivation et un curriculum vitae par voie électronique (sujet : AGENT D'ACCUEIL ET D'ANIMATION EEDD au DCAP)

A l'attention de Mme Leslie VÉRÉPLA, directrice par intérim du PNG, à :

agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr
lynda.obydol@guadeloupe-parcnational.fr
joel.bajazet@guadeloupe-parcnational.fr

Date limite de dépôt des candidatures : **13/04/2025**

Prise de poste souhaitée : **01/05/2025**

MODE DE SÉLECTION

- Présélection sur dossier.
- Entretien avec un jury en direct ou par visioconférence

LOCALISATION

Poste basé à Siège du PNG à Montéran - Saint-Claude - Guadeloupe.

CONTACTS

Pour les contacts administratifs :

Unité des Ressources Humaines.

agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr

0590 41 55 33 / 0590 41 55 36

Informations sur le Parc national de la Guadeloupe

Tél. 0590 41 55 55

<http://www.guadeloupe-parcnational.fr>

<http://www.parcsnationaux.fr>

Les lignes directrices de gestion de la mobilité du PNG :

<http://www.guadeloupe-parcnational.fr/fr/offres-demploi-stages/lignes-directrices-de-gestion-relatives-la-mobilite>